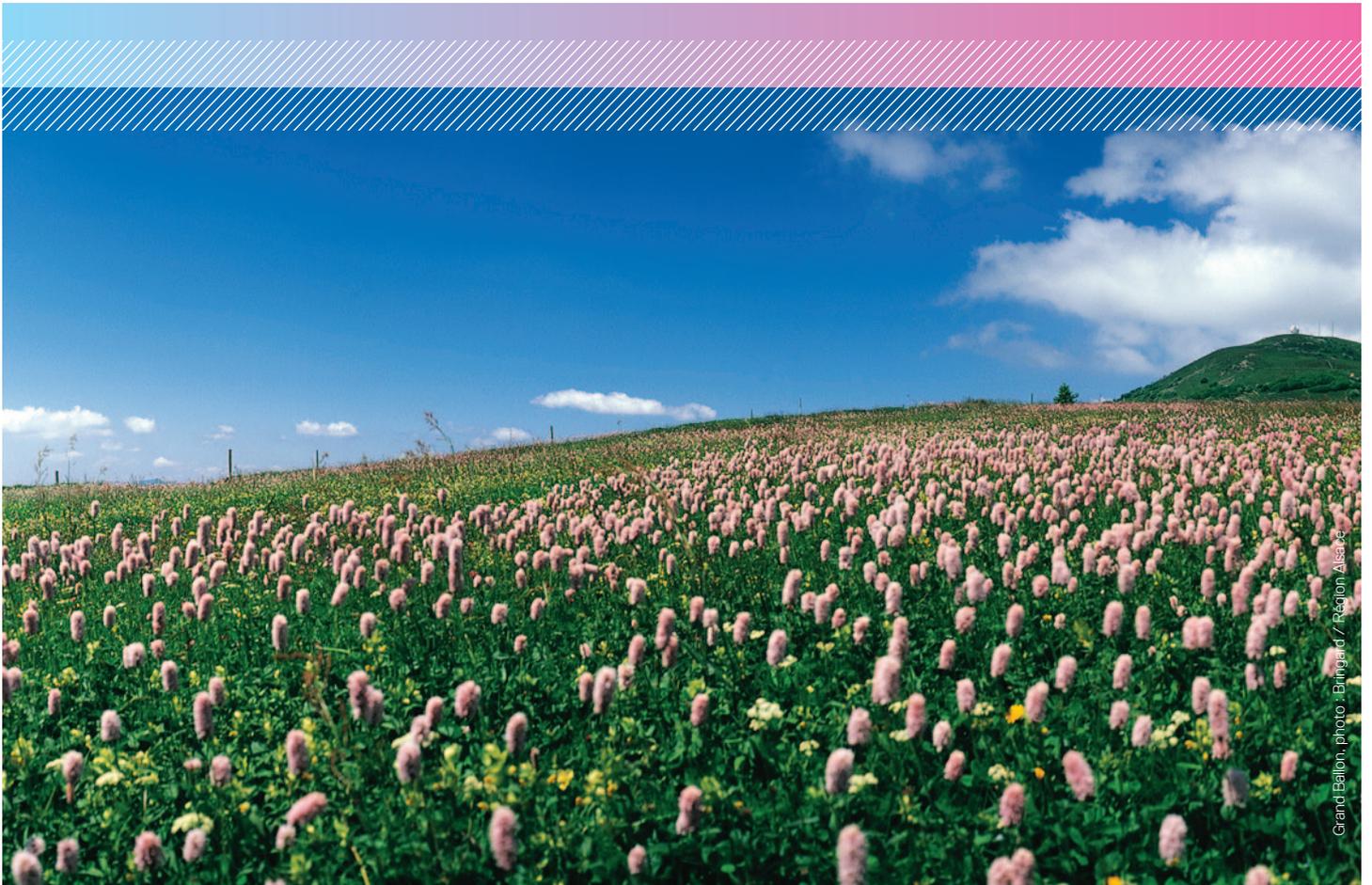


TRAME VERTE ET SCOT : RHIN-VIGNOBLES- GRAND BALLON



Grand Ballon, photo : Brügard / Région Alsace

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte et bleue « Révéler le territoire par le paysage », une série de notes a été réalisée en 2010 sur l'approche des SCoT du Bas-Rhin concernant la préservation des continuités écologiques.

En 2012, des travaux sur les SCoT Haut-Rhinois permettent de compléter ce travail afin de permettre une vision régional.

Cette analyse est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

- Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands

réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles.

- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville).
- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire.

Protection de l'armature écologique majeure



État initial de l'environnement

La partie « milieux naturels » de l'État initial de l'environnement (EIE) dresse un état des lieux de la diversité des habitats et des espèces sur le territoire. Les enjeux se localisent, pour l'essentiel, à l'est, dans le secteur vosgien qui abrite des associations végétales remarquables et des espèces telles le Lynx ou le Grand Tétras.

De plus, la plaine humide rhénane est notée comme un lieu stratégique sur le passage de l'avifaune migratrice.

Ainsi, les réservoirs de biodiversité retenus sont essentiellement issus des milieux forestiers (massif des Vosges, forêt de la Hardt...).

La question de la fonctionnalité est plus problématique. En effet, si la circulation des espèces sur un axe nord-sud semble encore possible, la fragmentation du territoire dans la plaine fragilise fortement les échanges d'est en ouest.

Les cours d'eau peuvent néanmoins être le support de corridors et permettre le franchissement des obstacles que sont l'urbanisation quasi continue sur l'axe Guebwiller-Lautenbach et les infrastructures de transport.



Projet de territoire

Le projet du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) propose une politique de préservation de l'armature écologique qui nécessite :

* la sauvegarde des réservoirs de biodiversité

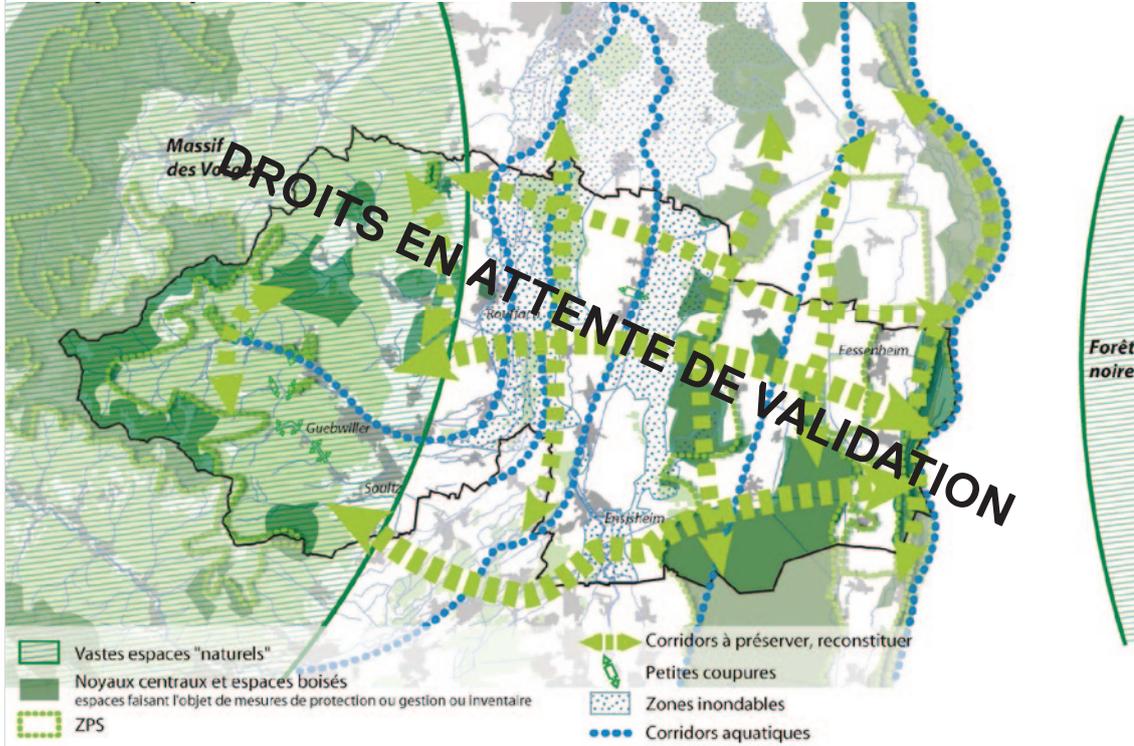
- en protégeant strictement les milieux naturels inventoriés, gérés et réglementés (la forêt et les hautes chaumes des Vosges, le grand verger d'Ensisheim, le ried de la Lauch...);
- en préservant les « coeurs de nature et lieux de quiétude » indiqués dans la charte du Parc national régional (PNR) Ballons des Vosges ;
- en rendant prioritaire la protection d'espèces et d'habitats ciblés : le Grand Tétras, l'habitat du Grand hamster et les landes et pelouses calcicoles à orchidées des collines sous-vosgiennes.

* la protection des corridors écologiques

- en priorisant le maintien ou le rétablissement de la fonctionnalité des principaux corridors : le Rhin, le Chapelet nord-sud des boisements de la plaine de la Hardt... ;
- en proposant « des continuités naturelles plus fines », pour ramifier et enrichir le réseau écologique à une échelle locale ;
- en maintenant des coupures vertes entre les espaces urbains et en limitant l'urbanisation continue dans les fonds de vallées ;
- en proposant des aménagements spécifiques (passages à faune) pour restaurer la perméabilité des grandes infrastructures.

Il est à noter que l'armature écologique peut être le support de multiples usages quand la sensibilité des milieux n'est pas remise en question. C'est pourquoi le projet de PADD indique que les usages récréatifs seront valorisés, comme dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable sur la berge ouest de l'III qui relie Colmar à Ensisheim.

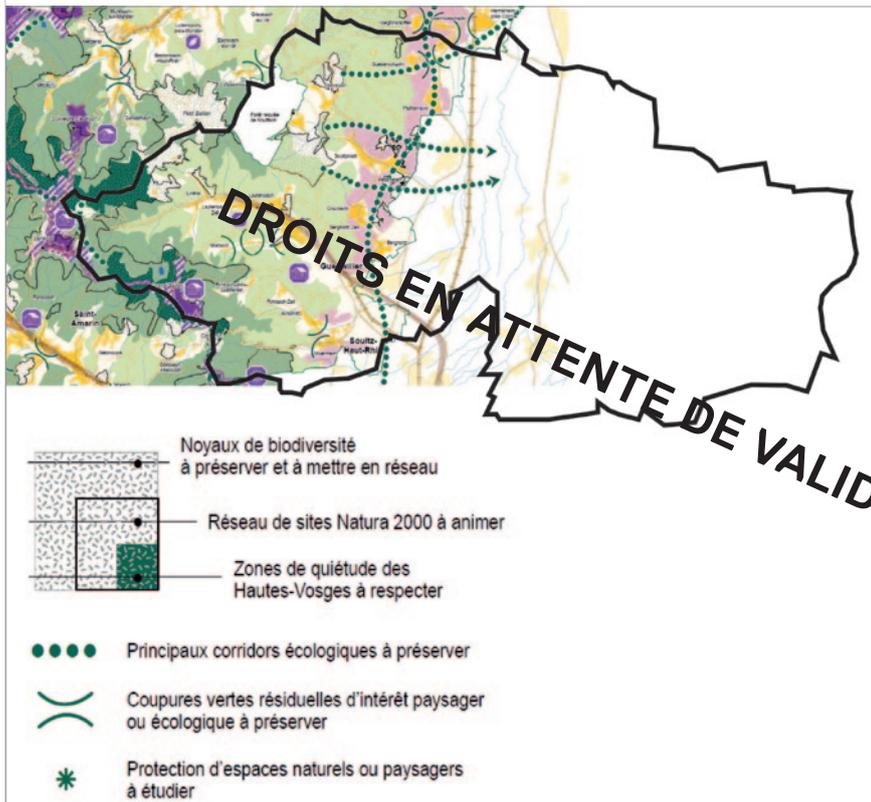
SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE - Extrait du projet de PADD du SCoT



Source : à confirmer

PRENDRE APPUI SUR LE TRAVAIL MENÉ DANS LE PARC NATIONAL RÉGIONAL (PNR)

Extrait du plan du PNR « Ballons des Vosges » 2011-2023



Source : à confirmer

Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles

État initial de l'environnement

La raréfaction de certains éléments du paysage (vergers, haies, prairies de fauche...), en lien avec le monde agricole, permet de prendre conscience de la responsabilité de préserver les entités encore existantes.

Projet de territoire

Le Schéma propose des prescriptions relatives à la dimension agricole qui apporte des compléments à la politique de trame verte et bleue.

En effet, il est précisé que les terres agricoles de qualité doivent être préservées et que l'organisation des exploitations (création de sortie d'exploitation, bâti...) doit prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers.

Elle joue aussi un rôle direct dans la survie des espèces et en ce sens, le projet de PADD propose :

- pour l'agriculture de plaine : limitation des intrants pour protéger la nappe profonde, préservation et reconstitution de structures bocagères et de bandes enherbées, pratiques agricoles adaptées pour préserver les milieux humides ... ;
- pour le piémont : limitation et réorientation des traitements phytosanitaires, sols enherbés, maintien et reconstitution de murets et arbustes pour freiner l'érosion ... ;
- pour la montagne : entretien des landes et pâturages (haut).



VIEUX-RHIN - FESSENHEIM

Photo : Région Alsace

Préservation des ressources

État initial de l'environnement

Au vu de la consommation foncière régionale et départementale, celle du territoire du SCoT est plus modeste. Il peut être noté que 16 % d'espaces supplémentaires ont été urbanisés, mais de façon inégale. En effet, le territoire du SCoT subit les effets de la polarisation de Mulhouse et de Colmar et offre peu d'activités/emplois au regard de sa population. Ainsi le développement des 15 dernières années a surtout été un habitat résidentiel lâche, entraînant une fragmentation des milieux toujours plus importante.

Bénéficiant de fonciers disponibles et d'une bonne accessibilité, ce phénomène s'est surtout observé dans la plaine alors que la montagne, contrainte par le relief, les sensibilités paysagères et environnementales et la réglementation (loi montagne, PNR), a été plus épargnée.

En conséquence, trois formes d'urbanisation ont été relevées :

- l'extension urbaine significative, sous forme de lotissements et/ou de zones d'activités sur d'assez grandes surfaces : soit 58 % du territoire urbanisé,
- l'extension ponctuelle en bordure des bourgs, des villages et des quartiers : 18 %,
- le remplissage interstitiel par densification à l'intérieur du tissu urbain : 24 %.

Projet de territoire

La principale priorité du projet de PADD concerne le ralentissement de la consommation d'espaces. Le mitage de l'urbanisation doit être stoppé et des espaces de respiration seront maintenus entre les villes et les villages.

Les sites les plus sensibles, au regard de leurs enjeux paysagers et écologiques, demeurent inconstructibles pour conserver leur caractère originel (vignobles, hautes chaumes et collines sous-vosgiennes).

Sur le reste du territoire, l'objectif fixé à échéance 2025 est de réaliser 1/3 des logements en densification et 2/3 dans des extensions urbaines, limitées à 300 ha d'artificialisation pour l'ensemble du territoire du SCoT. Ces extensions doivent respecter certaines préconisations, dont :

- une volonté de créer de l'habitat collectif moins consommateur d'espaces,
- une nécessité d'une haute qualité environnementale pour les espaces publics,
- la planification de voies dédiées à la marche et au vélo, compatible avec la problématique de trame verte.





LE VILLAGE DE MOOSCH

Photo : Marbach et Schwebel / Région Alsace

Protection et valorisation des paysages

État initial de l'environnement **Projet de territoire**

L'analyse paysagère établit pour chacune des unités paysagères identifiées un état des connaissances et leurs enjeux futurs. La place du végétal et celle de la préservation du cadre de vie y prennent toute leur importance. Certains sites sont ainsi appréciés pour leur naturalité, au double titre d'abri pour la biodiversité et d'espace de respiration, particulièrement dans la plaine urbanisée et céréalière.

Des sites à enjeux sont ainsi localisés :

- la transition entre l'espace cultivé et l'agglomération peut être améliorée en prévoyant systématiquement une zone tampon arborée entre le nouveau lotissement et les cultures,
- l'évolution du Vieux-Rhin doit permettre la conservation de sa naturalité, notamment en sauvegardant la végétation ligneuse des berges,
- l'environnement immédiat des villes et villages doit être préservé dans une politique de ceintures vertes (...).

Pour conserver la trame paysagère, plusieurs enjeux sont fixés :

- protéger et mettre en valeur le massif des Vosges et son piémont,
- préserver les grandes vues depuis les axes de découverte du territoire,
- opérer une reconquête de caractère dans la plaine d'Alsace et le couloir du Rhin.

Pour chacun, le projet de PADD définit les paysages à protéger, les paysages à gérer et les paysages à aménager (voir encadré).

Des actions en découlent directement, au profit d'une préservation et d'un développement durable des sites concernés.

Extrait du projet de PADD :

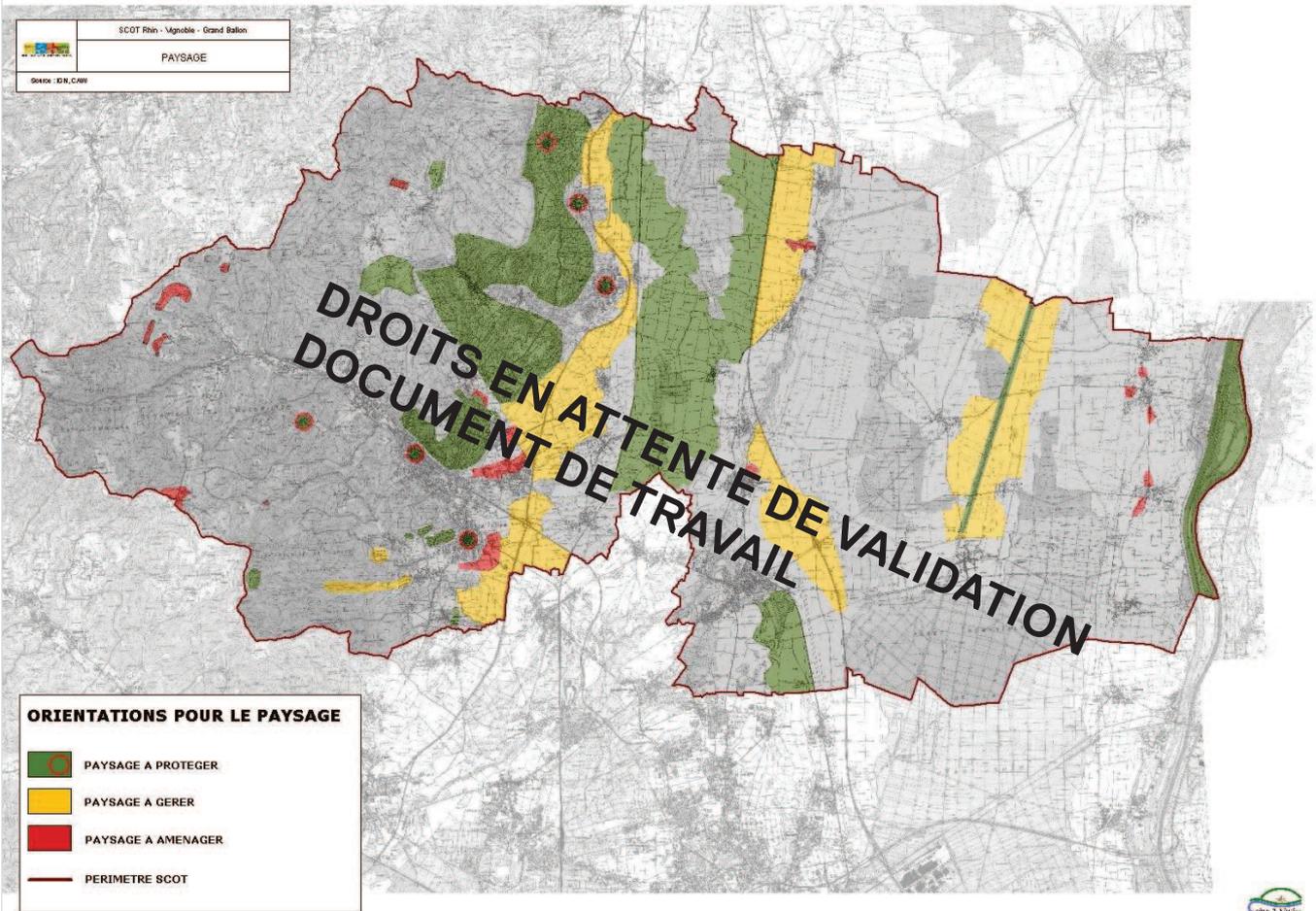
La « protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

La « gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociétales, économiques et environnementales.

L'« aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration et la création de paysages.



ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE - Extrait du projet de PADD



Source : à confirmer



Synthèse

La trame verte et bleue est traduite dans le SCoT Rhin-Vignobles-Grand Ballon à travers quatre composantes :

- **Protection de l'armature écologique majeure** : la préservation des réservoirs de biodiversité et des mesures de rétablissement des corridors sont énoncées.
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles** : la politique agricole du territoire sera plus respectueuse de l'environnement par la limitation de polluants et la conservation d'éléments du paysage fonctionnels.

- 
- **Préservation des ressources, notamment du sol, support de la biodiversité** : l'organisation de l'espace urbain se traduit par un plafonnement de la consommation foncière à l'horizon 2025 et un choix de densification de l'habitat.
 - **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire** : elle s'appuie sur une hiérarchisation des paysages (protection, gestion, aménagement) et propose des actions adaptées à chaque site en lien avec les enjeux définis.



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Equipe projet : **Anais Gsell-Epailly (chef de projet), Valentine Ruff**
Photo : **Région Alsace** - Mise en page : **Sophie Monnin**
© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org